



Université de
Saint-Boniface

Session d'automne 2017 et hiver 2018

Tableaux des frais et remboursements

de l'Université de Saint-Boniface

Dates importantes / remboursements
Tableaux des droits de scolarité universitaire

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
DATES IMPORTANTES - SESSIONS AUTOMNE 2017 ET HIVER 2018

	Frais	Session automne 2017	Session hiver 2018
Début de la période des inscriptions		12 juillet 2017	12 juillet 2017
Date limite d'inscription (sans pénalité)		6 septembre 2017	2 janvier 2018
Date de paiement		13 septembre 2017	8 janvier 2018
Frais de retard	50,00 \$	14 septembre 2017	9 janvier 2018
2e frais de retard et suspension de services	50,00 \$	27 septembre 2017	22 janvier 2018
Retrait de cours : frais impayés		4 octobre 2017	29 janvier 2018
Date de retrait sans pénalité académique		17 novembre 2017	16 mars 2018
Inscriptions en retard :			
Inscriptions avec pénalité financière	50,00 \$	du 7 au 20 septembre 2017 du 7 au 20 septembre 2017	du 3 au 16 janvier 2018 du 3 au 16 janvier 2018
Changements de cours		du 7 au 20 septembre 2017	du 3 au 16 janvier 2018
Date limite de changements avec 100% de remboursement		20 septembre 2017	16 janvier 2018
Date de paiement		26 septembre 2017	19 janvier 2018
Frais de retard et suspension de services	50,00 \$	27 septembre 2017	22 janvier 2018
Retrait de cours : frais impayés		4 octobre 2017	29 janvier 2018
Demandes de délai :			
Date limite de réception	150,00 \$	13 septembre 2017	8 janvier 2018
Date de paiement		11 octobre 2017	5 février 2018
Frais de retard et suspension de services	50,00 \$	12 octobre 2017	6 février 2018
Retrait de cours : frais impayés		19 octobre 2017	13 février 2018

DEMANDES DE DÉLAI

Si vous ne pouvez pas régler vos droits de scolarité, vous pouvez remplir un formulaire de demande de délai disponible sur le site Web de l'USB et payer des frais administratifs de 150 \$ avant la date limite de paiement. Vous pouvez remettre le formulaire dûment rempli et votre paiement à la Direction des finances. Toute modalité de paiement est acceptée pour ces frais, sauf le chèque.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les heures d'ouverture du bureau sont de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

Interac ou argent comptant

Cartes de crédit VISA et MasterCard

Chèque/chèque visé/mandat-poste

Paiement en ligne (allouez 2 jours ouvrables avant la date limite)

GlobalPay

Les étudiantes et étudiants ont jusqu'à 16 h 30 le jour de la date limite pour payer leurs droits de scolarité. Après cette date, il y aura une pénalité financière pour tout paiement reçu en retard. Si vous effectuez votre paiement par la poste, il doit arriver à l'Université au plus tard le jour de la date limite du paiement des droits de scolarité.

AUTRES NOTES

Les dates de paiement et de remboursement pour la session d'été 2018 sont à déterminer.

L'Université se réserve le droit de suspendre et par la suite, d'annuler l'inscription de toute étudiante ou de tout étudiant qui n'a pas réglé le solde de ses droits de scolarité, y compris les pénalités financières, dans les jours ouvrables suivant la date limite de paiement. Toute décision administrative voulant qu'une étudiante ou un étudiant soit retiré de ses cours pour raison de non-paiement de ses frais de scolarité est sans droit d'appel.

L'étudiante ou l'étudiant est l'unique responsable s'il ou elle désire se retirer des cours.

Les informations affichées sur cette page sont basées sur les derniers règlements en vigueur en date du 8 juin 2017 et peuvent faire l'objet d'un changement sans préavis.

UNIVERSITAIRE
TABLEAU DES DROITS DE SCOLARITÉ - SESSIONS AUTOMNE 2017 ET HIVER 2018

Les droits de scolarité ci-dessous sont des montants approximatifs basés sur une année avec une charge d'étude à 100 % pendant les sessions d'automne et d'hiver. Ils comprennent tous les frais sauf les frais de laboratoire (voir tableau Détail des frais). La facture exacte sera disponible dans un délai de 2 jours ouvrables après l'inscription aux cours et est calculée en fonction du programme d'étude et de la charge de cours. Les droits de scolarité sont facturés par session.

Programme universitaire	Charge de cours	Cout estimatif (2017-2018)
Arts et Traduction	30 crédits	4 200,00 \$
	15 crédits	2 360,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	370,00 \$
Arts et Traduction - à distance	1 cours de 3 crédits ¹	408,00 \$
Sciences	30 crédits	4 805,00 \$
	15 crédits	2 665,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	430,00 \$
Administration des affaires	30 crédits	5 340,00 \$
	15 crédits	2 930,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	483,00 \$
Éducation	30 crédits	4 500,00 \$
	15 crédits	2 510,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	400,00 \$
Éducation - à distance	1 cours de 3 crédits ¹	438,00 \$
Travail social	30 crédits	5 070,00 \$
	15 crédits	2 795,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	457,00 \$
Maitrise ^{2,4}	Par année	1 535,00 \$
années 1, 2, 3, & 4 ^{2,4}	Par session	830,00 \$
Maitrise - prolongation ^{2,4}	Par année	1 120,00 \$
	Par session	625,00 \$

Majoration 100 % - Étudiantes et étudiants internationaux

Programme universitaire	Charge de cours	Cout estimatif (2017-2018) ³
Arts et Traduction	30 crédits	8 365,00 \$
	15 crédits	4 855,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	704,00 \$
Sciences	30 crédits	9 570,00 \$
	15 crédits	5 455,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	825,00 \$
Administration des affaires	30 crédits	10 640,00 \$
	15 crédits	5 990,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	931,00 \$
Éducation	30 crédits	8 970,00 \$
	15 crédits	5 155,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	764,00 \$
Travail social	30 crédits	10 105,00 \$
	15 crédits	5 725,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	878,00 \$

Notes :

1. Ce cout représente les frais du cours seulement. Des frais annuels seront ajoutés au besoin (voir le tableau Détails des frais).
2. Le programme de maitrise est assigné un montant forfaitaire facturé par session, quel qu'en soit le nombre de cours suivis.
3. Ces couts comprennent les cours d'Anglais voie préparatoire.
4. Des frais à distance de 18,55 \$ par crédit seront ajoutés à la facturation de tous les cours internet.
5. Les cours à distance sont facturés au taux régulier et non au taux de majoration à 100%.

Les informations affichées sur cette page sont basées sur les derniers règlements en vigueur en date du 11 mai 2017 et peuvent faire l'objet d'un changement sans préavis.

UNIVERSITAIRE
DÉTAILS DES FRAIS - SESSIONS AUTOMNE 2017 ET HIVER 2018

Frais compris dans le Tableau des droits de scolarité :

	Programme	Cout par crédit	Cout par cours	Cout par année
Frais annuels :				
Frais d'inscription, bibliothèque et services aux étudiantes et étudiants	Tous les programmes			124,08 \$
Cotisation AEUSB	Tous les programmes sauf maîtrise et les cours à distance			140,63 \$
Cotisation AEUSB	Maîtrise			102,26 \$
Frais d'assurances AEUSB ¹	Tous les programmes sauf maîtrise			248,16 \$
Autres frais :				
Frais afférents	Tous les programmes sauf maîtrise	5,91 \$		177,30 \$
Frais afférents	Maîtrise			88,68 \$
Fonds de bourse AEUSB	Tous les programmes sauf maîtrise et les cours à distance	3,65 \$		109,50 \$
Fonds de bourse AEUSB	Maîtrise			52,28 \$
Cotisation supplémentaire AEUSB	Tous les programmes sauf maîtrise et les cours à distance	2,08 \$		56,16 \$
Frais sur cours à distance	Tous les cours à distance	18,55 \$		
Frais de laboratoire (pas compris dans le Tableau des droits de scolarité) :				
Laboratoire sec	Tous les programmes		29,57 \$	
Aqualabo	Tous les programmes		35,47 \$	
Travaux dirigés en langues	Tous les programmes		35,47 \$	

Frais supplémentaires :

	Cout
Demande d'admission	canadien : 95,00 \$ international : 120,00 \$ éducation : 95,00 \$
Demande de relevé de notes	13,50 \$ par copie
Demande d'attestation	11,00 \$ par copie
Demande de remplacement d'un diplôme	70,00 \$
Demande de réévaluation de la note finale	35,00 \$
Frais de retard	50,00 \$
Demande de délai	150,00 \$ par session (automne et hiver)
Frais de réinscription	75,00 \$
Frais pour chèque sans provision	30,00 \$
Remplacement du T2202A/T4/T4A/Lettre de logement pour fin d'impôt	5,00 \$ par copie pour l'année courante et 10,00 \$ par copie pour une année précédente
Amende du Service de perfectionnement linguistique pour une absence non motivée	35,00 \$
Tests de profils linguistiques additionnels	135,00 \$

Note :

1. À la suite d'une renonciation, un montant de 15,00 \$ des frais administratifs AEUSB est non remboursable.

Les informations affichées sur cette page sont basées sur les derniers règlements en vigueur en date du 11 mai 2017 et peuvent faire l'objet d'un changement sans préavis.